

PREMIERE INSCRIPTION A L'ECOLE

**Vous arrivez au Bouchage ou votre enfant entre en maternelle
Découvrez la procédure d'inscription à l'école du Bouchage**

Pour inscrire votre enfant à l'école du Bouchage, deux démarches successives et obligatoires sont à accomplir.

1. La pré-inscription administrative à la mairie

Remplissez le dossier d'inscription téléchargeable en ligne sur le site internet de la commune du Bouchage (www.lebouchage.fr) et joignez à ce dossier une copie de toutes les pièces justificatives demandées*. Merci de remplir un dossier par enfant.

Ce dossier, une fois complété, doit être retourné à la mairie du Bouchage accompagné de toutes les pièces justificatives :

- Soit par courrier à l'adresse suivante :
Mairie du Bouchage 211 route des Corbassières 38510 Le Bouchage
- Soit directement dans la boîte aux lettres de la mairie
- Soit par email à l'adresse électronique : mairie.bouchage@gmail.com

Tout dossier incomplet sera renvoyé à la famille. **Un certificat de pré-inscription vous sera ensuite envoyé directement à votre domicile.**

***Pièces justificatives à joindre obligatoirement au dossier :**

- Une copie du livret de famille (toutes les pages utilisées) ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant
- Une copie du justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité, d'eau, de gaz et de téléphone hors téléphone portable)
- Un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélitique
- Pour les parents séparés, divorcés ou en instance de divorce : une attestation sur l'honneur d'autorité parentale, ainsi qu'une photocopie de la Carte Nationale d'Identité de l'attestant, et, le cas échéant, le dernier jugement de divorce rendu.
- Si votre famille réside chez un tiers : une attestation sur l'honneur datée et signée de la personne qui héberge ainsi qu'une copie recto/verso de sa Carte Nationale d'Identité et d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.
- Si votre enfant réside chez un tiers, merci de vous rapprocher directement de la Mairie

Le passage de la maternelle à l'élémentaire se fait sans démarche d'inscription dans le cas où l'enfant est déjà scolarisé à l'école du Bouchage.

2. L'inscription pédagogique à l'école

Après avoir réalisé la pré-inscription administrative en mairie, vous recevrez un certificat de préinscription à votre domicile. Ce document devra être présenté à la Directrice de l'école pour admission définitive de votre enfant.

Pour rencontrer la Directrice de l'école, vous devez prendre rendez-vous en amont :

- Soit par téléphone au 04 74 80 28 40
- Soit par courriel à l'adresse électronique suivante : ce.0380207u@ac-grenoble.fr